



Verbalisation par un policier sur un parking de supermarché

Par **christ16100**, le **25/03/2013** à **20:03**

Bonjour,

Jeme suis fais verbaliser sur un parking de supermarché, non loin de chez moi pour défaut de contrôle technique alors que je n'étais plus dans mon véhicule et que celui ci était fermé a clé.

Puis-je contester l'amende même une fois signé?

Merci pour toutes les réponses qui me reviendront.

Cordialement,

Par **amajuris**, le **25/03/2013** à **20:46**

bjr,

pour quel motif contesteriez-vous cette infraction ?

pas besoin d'avoir quelqu'un dans le véhicule pour que l'agent verbalisateur constat que la vignette du ct n'est pas à jour ou est absente.

cdt

Par **christ16100**, le **26/03/2013** à **13:38**

Bonjour amatjuris,

L'agent m'a demandé mes papiers alors que je n'étais plus dans mon véhicule. J'étais à environ 5-6 mètres et il m'a interpellé du style "hep vous la-bas";et même là je ne peux rien

faire?

Cdt

je tiens aussi à préciser que je suis en contre-visite jusqu'au 24 avril 2013 mais que l'agent n'a rien voulu savoir!

Par **kataga**, le **26/03/2013** à **15:04**

Bonjour Christ16100,

Contestez par LRAR en disant que vous étiez en attente de contre-visite